

PROCÈS-VERBAL
SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL

27 MARS 2017
20H00

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Montréal-Ouest tenue, le 27 mars 2017, à l'Hôtel de Ville de Montréal-Ouest situé au 50 avenue Westminster Sud.

Présents: Monsieur Beny Masella, Maire
 Madame Julie Tasker-Brown, Conseillère
 Madame Elizabeth Ulin, Conseillère
 Madame Colleen Feeney, Conseillère
 Madame Maria Torres, Conseillère

Aussi présent: Monsieur Claude Gilbert, Directeur général par intérim et Greffier

Monsieur le Maire, Beny Masella, a agi comme président de la séance.
Monsieur Claude Gilbert, Greffier, a agi comme secrétaire de la séance.

Dix-huit (18) personnes y assistaient.

1. Ouverture de la séance

Il fut proposé par Elizabeth Ulin, Conseillère, et secondé par Maria Torres, Conseillère, et résolu:

D'ouvrir la séance.

Adoptée à l'unanimité.
20170327-001

M. le Maire déclara la séance ouverte à 20h05.

2. Accueil des visiteurs

M. le Maire Masella souligna la présence du lieutenant Fred Jennings, du Service de police de la Ville de Montréal (Poste de police de quartier 9).

3. Adoption de l'ordre du jour

Il fut proposé par Elizabeth Ulin, Conseillère, et secondé par Maria Torres, Conseillère, et résolu:

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du lundi 27 mars 2017 tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité.
20170327-002

4. Approbation des procès-verbaux

Il fut proposé par Maria Torres, Conseillère, et secondé par Julie Tasker-Brown, Conseillère, et résolu:

D'approuver les procès-verbaux des séances du Conseil tenues aux dates suivantes:

- séance ordinaire du 27 février 2017;
- séance spéciale du 9 mars 2017.

Adoptée à l'unanimité.
20170327-003

5. Correspondance

Aucun sujet ne fut traité sous ce point.

6. Rapport du Maire

Le maire Masella rendit compte de l'assemblée publique qui a eu lieu le 16 mars pour présenter et discuter les résultats du sondage sur le projet de nouveau centre communautaire et de loisirs. Il a dit que la prochaine étape est maintenant d'attendre une réponse à la demande d'aide financière. En ce qui concerne les projets d'infrastructures, il a rappelé à l'assistance qu'il avait annoncé, le mois dernier, que la Ville profiterait d'une subvention de 1.4 millions \$ pour financer les travaux de réfection des réseaux sur les avenues Brock et Ballantyne cette année. Cette fois il a noté que la Ville a obtenu une autre subvention d'un montant de 570,000 \$ dans le cadre d'un programme différent pour financer les travaux sur Percival en 2018. Finalement, il a dit que le prochain Café avec le Maire sera le 20 avril au Centre communautaire.

7. Première période de questions du public

À 20h10, M. le Maire a annoncé le début de la première période de questions.

Les résidents furent alors invités à poser leurs questions au Maire et aux Conseillères sur tout sujet d'intérêt général.

Michael Shindler a demandé au Conseil quelle conclusion il a tirée de l'assemblée publique du 16 mars et de la publication des résultats du sondage. Le maire Masella a dit que rien sera fait jusqu'à ce que soit connue la réponse à la demande de subvention, et que le Conseil doit encore tâcher de répondre à quelques questions soulevées dans le sondage. La Conseillère Ulin a dit que les membres de Conseil ont eu une discussion et le consensus était de continuer à demander une aide financière. À ce moment, si elle était obtenue, le Conseil pourrait revenir devant les résidents et leur exposer comment le projet pourrait être financé de manière à répondre aux divers besoins autant que possible. Le résident a posé une question sur les dépassements de coût, à savoir si la subvention pourrait être ajustée pour en tenir compte après avoir été calculée sur la base d'une première estimation. Le Maire a dit qu'il ne pouvait pas répondre à une telle question mais dit penser que le choix d'un processus contractuel dit de conception-construction pourrait permettre de limiter ce type de risque. La Conseillère Tasker-Brown a noté que des événements et dépenses imprévus peuvent toujours arriver et en fait, la Ville a demandé que l'estimé de coût prenne en compte cet aspect. Après, c'est une question de trouver les ressources nécessaires afin de contrôler adéquatement l'exécution, mais sinon, si on veut complètement exclure la possibilité de dépassements, rien ne sera jamais fait. Le résident a dit qu'ils peuvent coûter cher.

Scott Miller a remercié le Conseil pour la subvention obtenue pour effectuer des travaux sur une section de l'avenue Brock. Il a demandé quand ils auront lieu. Le Maire a noté que le processus d'appel d'offres n'a pas encore débuté. Quand la Ville aura reçu des soumissions, elle déterminera si le prix est acceptable et si oui, on ira de l'avant. En tout cas, ce ne sera pas avant mai. La Conseillère Torres a ajouté que, le projet visant deux rues à la fois, une certaine coordination des travaux sera nécessaire.

Faisal Ahmad a noté que la majorité en faveur d'un nouveau centre récréatif est plutôt mince, selon les résultats du sondage. D'autre part, il est peu probable qu'il n'y aura aucun dépassement de coût, quels que soient les moyens que la Ville prendra pour l'éviter. Le Maire a dit que le Conseil reviendra devant les citoyens quand il aura obtenu des réponses à quelques questions posées dans le sondage, et avec des questions sur le concept avant que le processus d'appel d'offres ne soit lancé. Les questions de financement devront attendre qu'on sache si oui ou non on aura une subvention. La Conseillère Tasker-Brown a noté qu'elle était très consciente que la majorité en faveur du projet n'est pas très forte. Le fait que tant de personnes ont répondu au sondage signifie quand même que c'est un enjeu d'importance pour la Ville, dans un sens ou dans l'autre.

David Superstein a dit qu'un nouveau centre récréatif serait certainement un actif. Cependant, il y a seulement une mince majorité en faveur et ce que cela montre est que la plupart des personnes estiment déjà payer trop de taxes. Il a noté que, il y a trois ans, il avait fait une suggestion pour économiser, qui était de souffler la neige sur les pelouses. Hampstead et Côte Saint-Luc le font. Il pensait que cette idée serait considérée par la Ville et n'en a plus jamais entendu parler. La Conseillère Torres a expliqué que ce n'est pas si facile parce que ce ne sont pas tous les terrains à Montréal-Ouest qui ont assez d'espace pour permettre d'y souffler la neige. En ce moment la façon dont on fait semble être la plus appropriée. Le maire Masella a dit que ce n'est pas certain qu'il y aurait tant d'argent à épargner ainsi. La Conseillère Torres rappela qu'il y a quatre ans, des résidents s'étaient plaints de la présence de roches sur les terrains provenant des opérations de déneigement. On doit trouver un équilibre tenant compte des conséquences. La Conseillère Tasker-Brown a ajouté que les résidents s'attendent à un haut niveau de service. Ils l'obtiennent avec le déneigement dans Montréal-Ouest. Mais cela signifie qu'il y a un compromis. Par exemple, ils pourraient payer moins de taxes et recevoir moins de services. La Conseillère Ulin a noté que c'est ce que l'arrondissement Côte-Des-Neiges-Notre-Dame-De-Grâce a décidé et cela paraît.

Cynthia Nichols a dit avoir entendu que le Maire ne voulait pas d'exposition d'art à l'hôtel de ville sauf pour les œuvres d'un certain artiste. La Conseillère Ulin a répondu que ce n'est pas le cas. Elle a ajouté que la résidente devrait appeler au service des Loisirs et de la Culture pour savoir ce qu'il en est et comment cela fonctionne.

La première période de questions prit fin à 20h45.

8. Contrats et Greffe

Aucun sujet ne fut traité sous ce point.

9. Administration et finances

a) Approbation des déboursés – 22 février au 21 mars 2017

Il fut proposé par Colleen Feeney, Conseillère, et secondé par Julie Tasker-Brown, Conseillère, et résolu:

Que la liste des comptes payables pour la période du 22 février au 21 mars 2017 totalisant 3 323 534,52 \$ soit acceptée et payée tels qu'ils sont énumérés.

Adoptée à l'unanimité.
20170327-004

b) Délégation de pouvoirs pour le mois de février 2017

Il fut proposé par Maria Torres, Conseillère, et secondé par Elizabeth Ulin, Conseillère, et résolu:

Que soit approuvé le rapport du Directeur général concernant l'exercice des pouvoirs délégués en vertu du règlement n° 2005-002 pour le mois de février 2017.

Adoptée à l'unanimité.
20170327-005

10. Service d'urbanisme

a) Projets de Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)

Il fut proposé par Julie Tasker-Brown, Conseillère, et secondé par Colleen Feeney, Conseillère, et résolu:

1) D'accuser réception du procès-verbal de la réunion du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) tenue le 22 mars 2017.

2) D'approuver, selon le PIIA, les plans suivants et présentés à cette réunion, aux conditions posées par le CCU tel que précisé au procès-verbal:

Adresse	Projet	Recommandation du CCU
334 Westminster N. 55 Curzon	remplacement des soffites du porche avant installation de fenêtres Lepage-Millwork (Martin) et construction d'une terrasse en cour arrière	avec conditions; tel que présenté.

3) De remettre l'examen des plans et projets suivants à une prochaine séance de ce Conseil, suivant les recommandations du CCU tel que précisé au procès-verbal:

Adresse	Projet
83 Percival 55 Curzon	restauration du porche avant; modification des ouvertures sur les façades arrière et latérales pour de nouvelles fenêtres et portes, ajout d'une cage d'escalier vers le sous-sol, et remplacement des briques en façades arrière et latérales de l'agrandissement arrière.

4) De refuser les plans et projets suivants, d'après les recommandations du CCU tel que précisé au procès-verbal:

Adresse	Projet
171 Brock S.	construction d'un immeuble en copropriétés divisées.

Adoptée à l'unanimité.
20170327-006

b) Acceptation d'un projet de règlement et choix d'une date d'assemblée publique de consultation – Règlement amendant le règlement n° 2009-011 sur les

permis afin de modifier certaines définitions et les travaux ne nécessitant pas l'obtention d'un permis de construction

Il fut proposé par Colleen Feeney, Conseillère, et secondé par Julie Tasker-Brown, Conseillère, et résolu:

- 1) D'approuver le premier projet de règlement amendant le règlement n° 2009-011 sur les permis afin de modifier certaines définitions et les travaux ne nécessitant pas l'obtention d'un permis de construction.
- 2) De convoquer une assemblée publique de consultation sur ce projet de règlement, laquelle aura lieu au Centre communautaire John A. Simms, le 13 avril 2017 à 19h00.

Adoptée à l'unanimité.
20170327-007

c) Acceptation d'un second projet de règlement – Règlement concernant divers amendements au règlement de zonage n° 2010-002 afin de corriger certains termes dans la version anglaise en général et en particulier pour spécifier que les habitations jumelées de type trifamilial, multifamiliales et collectives ne sont pas autorisées dans la zone CL-4

Il fut proposé par Julie Tasker-Brown, Conseillère, et secondé par Colleen Feeney, Conseillère, et résolu:

D'approuver le second projet de règlement pour un règlement concernant divers amendements au règlement de zonage n° 2010-002 afin de corriger certains termes dans la version anglaise en général et en particulier pour spécifier que les habitations jumelées de type trifamilial, multifamiliales et collectives ne sont pas autorisées dans la zone CL-4, avec le changement suivant à l'article 5 par rapport à la première version:

- remplacer les mots « les usages H3, H4 et H5 » par « tous les usages résidentiels ».

Adoptée à l'unanimité.
20170327-008

11. Travaux publics

a) Mandat à la Ville de Montréal pour procéder à un appel d'offres regroupé pour la fourniture de sel de chemin en vrac

ATTENDU que la Ville de Montréal offre de mettre en œuvre la coordination d'un appel d'offres regroupé, au nom des villes liées participantes intéressées, pour la fourniture de sel de déglacage à compter du 15 septembre 2017 jusqu'au 30 avril 2018;

ATTENDU que le Directeur des travaux publics agit à titre de représentant de la Ville de Montréal-Ouest à cet effet;

EN CONSÉQUENCE:

Il fut proposé par Maria Torres, Conseillère, et secondé par Julie Tasker-Brown, Conseillère, et résolu:

- 1) Que le Conseil autorise la participation de la Ville de Montréal-Ouest à un appel d'offres regroupé pour l'octroi d'un contrat de fourniture de sel de chemin en vrac.
- 2) Que la Ville de Montréal-Ouest délègue à la Ville de Montréal le pouvoir de préparer le devis et les autres documents d'appel d'offres, de recevoir et d'analyser les soumissions, et de produire un rapport sur les résultats auprès des municipalités participantes.
- 3) Que le Directeur des travaux publics et le Directeur adjoint des travaux publics soient autorisés à signer tous les documents nécessaires aux fins de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.
20170327-009

12. Ressources humaines

Aucun sujet ne fut traité sous ce point.

13. Nominations

Aucun sujet ne fut traité sous ce point.

14. Rapport des Conseillères

a) Siège Numéro 4

Maria Torres, Conseillère, fit rapport sur les activités relevant de son portefeuille en Travaux publics et Bâtiment.

b) Siège Numéro 1

Julie Tasker-Brown, Conseillère, fit rapport sur les activités relevant de son portefeuille en Urbanisme et Environnement.

c) Siège Numéro 2

Elizabeth Ulin, Conseillère, fit rapport sur les activités relevant de son portefeuille en Loisirs, Culture et Communications.

d) Siège Numéro 3

Colleen Feeney, Conseillère, fit rapport sur les activités relevant de son portefeuille en Finances, Administration et Sécurité publique.

15. Dépôt de documents

Aucun sujet ne fut traité sous ce point.

16. Avis de motion, lecture et adoption de règlements

a) Adoption du règlement n° 2017-002 – Règlement autorisant un emprunt de 3 884 350\$ pour la réalisation de travaux routiers, d'aqueduc et d'égout, la réparation de trottoirs et le remplacement de lampadaires sur les avenues Brock et Ballantyne entre Curzon et Sherbrooke

ATTENDU que, dispense de lecture ayant été demandée lors de l'avis de motion, une copie de ce règlement fut remise aux membres du Conseil en conformité à la loi, et que ceux-ci, déclarant en avoir pris connaissance, renoncent à la lecture dudit règlement;

EN CONSÉQUENCE:

Il fut proposé par Maria Torres, Conseillère, et secondé par Elizabeth Ulin, Conseillère, et résolu:

Que le règlement n° 2017-002, intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 3 884 350\$ pour la réalisation de travaux routiers, d'aqueduc et d'égout, la réparation de trottoirs et le remplacement de lampadaires sur les avenues Brock et Ballantyne entre Curzon et Sherbrooke », soit adopté.

Adoptée à l'unanimité.
20170327-010

b) Avis de motion et dispense de lecture d'un règlement amendant le règlement n° 2009-011 sur les permis afin de modifier certaines définitions et les travaux ne nécessitant pas l'obtention d'un permis de construction

Monsieur le Maire Masella donna un avis de motion de la présentation, à une prochaine séance du Conseil, d'un règlement intitulé « Règlement amendant le règlement n° 2009-011 sur les permis afin de modifier certaines définitions et les travaux ne nécessitant pas l'obtention d'un permis de construction ».

Un projet de règlement fut déposé au Conseil et mis à la disposition du public.

Monsieur le Maire Masella demanda que dispense de lecture dudit règlement intitulé « Règlement amendant le règlement n° 2009-011 sur les permis afin de modifier certaines définitions et les travaux ne nécessitant pas l'obtention d'un permis de construction » soit accordée.

17. Seconde période de questions du public

À 21h15, M. le Maire a annoncé le début de la seconde période de questions.

Les résidents furent alors invités à poser leurs questions au Maire et aux Conseillères touchant les points à l'ordre du jour de la présente séance.

Cynthia Nichols a noté que, pendant l'Heure de La terre, malgré le fait que Montréal-Ouest avait décidé de participer, beaucoup de lumières n'ont pas été éteintes. La Conseillère Torres a expliqué que l'éclairage dans les bâtiments municipaux a pu être éteint, mais pas dans les rues, ni dans les parcs, pour des raisons évidentes de sécurité ni non plus dans un bâtiment comme le Club de Curling, qui n'appartient pas à la Ville.

18. Levée de la séance

À 21h20, aucune autre question n'étant posée,

Il fut proposé par Elizabeth Ulin, Conseillère, et secondé par Colleen Feeney, Conseillère, et résolu:

De lever la séance.

Adoptée à l'unanimité.
20170327-011

Beny Masella
Maire

Claude Gilbert
Greffier

Les annexes mentionnées au présent procès-verbal sont conservées aux archives municipales dans le dossier *Archives- 20170327*